



Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 AVRIL 2018

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Total	70	L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le trois avril 2018, s'est assemblé au Centre Culturel Georges Brassens, 1, bis rue du Maréchal Leclerc, 91270 Vigneux-sur-Seine, sous la Présidence de François DUROVRAY
Présents	57, puis 56 Puis 55	Éric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Clarisse ANDRE ; Simone ARNAUD ; Monique BAILLOT ; Françoise BALU ; Patrick BERNARD ; Gaëlle BOUGEROL ; Gérard BOUTHIER ; Aude BRISTOT ; André CANAS ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Serge CHEVALIER ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS (jusqu'à DCC2018-25) ; Saïd DAFI ; Michaël DAMIATI ; Jacqueline DISNARD ; Valérie DOLLFUS ; Sylvie DONCARLI ; François DUROVRAY ; Jacqueline FARGUES ; Florence FERNANDEZ DE RUIDIAZ ; Christian FERRIER ; Paule FONTANIEU ; Annie FONTGARNAND ; Jean-Claude FRAVAL ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Jacky GERARD ; Pierre-Marie GUENIER ; Amir HADZIC ; Christophe JOSEPH ; Mathilde KTOURZA ; Nicole LAMOTH ; Jean-Claude LE ROUX ; Franck LEROY ; Pascal LU (jusqu'à la DCC2018-31) ; Guy MAGUERO ; Pascal MICHELANGELI ; Muriel MOISSON ; Dominique MONGE-MANTAL ; Françoise NICOLAS ; Nicole POINSOT ; Serge POINSOT ; Richard PRIVAT ; Georges PUJALS ; Valérie RAGOT ; Dominique RENONCIAT ; Daniel ROURE ; Lionel SENTENAC ; Adeline SEVEAU ; Joëlle SURAT ; Jean-Gilles SZYJKA ; Georges TRON ; Daniel VILLATTE ;
Représentés	8, puis 9	Christophe CARRERE, représenté par M. CHEVALIER ; Romain COLAS, représenté par M. ALLOUCH (à partir de DCC2018-26) ; Patrick DUBOIS, représenté par M. VILLATTE ; Nicolas DUPONT-AIGNAN, représenté par Mme LAMOTH ; Joël GRUERE, représenté par M. POINSOT ; Marc NUSBAUM, représenté par Mme GARNIER ; Jérôme RITTLING, représenté par Mme BRISTOT ; Philippe WELSCH représenté par M. PUJALS ; Marie-Hélène EUVRARD, représentée par M. GALLIER ;
Absents	5, puis 6	Bachir CHEKINI ; Faten HIDRI ; Didier HOELTGEN ; François LEVASSEUR ; Martine SUREAU ; Pascal LU (à partir de la DCC2018-32).
Secrétaire de séance :		Mme SEVEAU

1. APPEL NOMINAL

La séance a été ouverte sous la présidence de M. François DUROVRAY, qui a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 57 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Madame Adeline SEVEAU a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil communautaire (art. L.2121-15 du CGCT).

2. INFORMATIONS DU PRESIDENT

- **30 mars 2018** → Dépôt de plainte contre x devant le Procureur de la République pour pollution des eaux du Lac Montalbot, à compter du 26 janvier 2018, causant un dommage grave ou irréversible à l'environnement pour faute caractérisée ou violation d'obligation de sécurité ou de prudence.
- **7 avril** : inauguration de l'éco-centre de Montgeron
- **8 avril** : opération nettoyage RN6

TRAVAUX

Brunoy

Piscine : La maîtrise d'œuvre, ARCOS a remis l'APS. Il lui a été demandé de revoir le projet, afin d'en diminuer le coût et de rester dans le budget alloué. (5M€ H.T pour les travaux).

Service Emploi : Les travaux débuteront conjointement entre la ville et la Communauté d'Agglomération fin mai, pour une ouverture de la nouvelle structure début septembre.

Draveil

Conservatoire : La consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre est en cours, pour une désignation en mai.

Centre Social des Bergeries : Les travaux de rénovation des bureaux et du hall se terminent.

Epinay Sous Sénart

Maison des Arts et de la Culture : La distribution intérieure est en cours, cependant les intempéries ont fait prendre environ 3 mois de retard. La fin est recalée à septembre. Les VRD débutent le 16 avril.

Service Emploi : Les travaux sont en cours, pour un déménagement du service vers la bibliothèque fin mai.

Montgeron

Conservatoire : Le programme des travaux a été validé, la consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre est lancée pour une désignation avant l'été.

Piscine : Les travaux sur le solarium se terminent, la végétalisation des abords est à compléter dès que le temps le permettra. Les travaux sur le parking ont débuté ce jour..

Maison de l'environnement : La première réunion avec le maître d'œuvre a lieu cette semaine (Diagnostic).

SERVICES A LA POPULATION

COHESION SOCIALE

- **16 mars 2018** → Signature du CLS Val de Seine le 16-03 dernier à l'EJIO, point de départ d'une politique santé communautaire basée sur la prévention et l'offre de santé.
- **05 avril 2018** → Organisation avec « NOS QUARTIERS ONT DES TALENTS », une soirée networking, à la Mairie de Brunoy, permettant aux jeunes étudiants du territoire non seulement de rencontrer des cadres de grandes entreprises, mais également de développer des expériences avec d'autres jeunes et leur réseau professionnel (une trentaine de jeunes diplômés du territoire inscrits pour bénéficier d'un parrainage professionnel).
- Démarrage du diagnostic territorial de prévention spécialisée assuré par l'association « VYVS Prévention » sur les 9 communes, objectif d'un 1^{er} COPIL dédié pour la fin juin.

A venir :

- 10^{ème} édition du Raid Fil Vert du 25 au 29-06, en présence des services jeunesse des communes du Val d'Yerres et de VYVS (EJIO et Centre social des Bergeries pour cette année).

EMPLOI

Cette nouvelle édition des « **Rendez-vous de l'Emploi du Val d'Yerres Val de Seine** » se déroulera le **jeudi 07 juin de 9h00 à 13h** au Gymnase Gérard PRIET à Crosne.

CONSERVATOIRES

- **CRD du Val d'Yerres**
 - o vendredi 25 mai 2018 à 14h30 au CEC à Yerres : spectacle de danse des Classes à Horaires Aménagés Danse (CHAD) à destination des scolaires,
 - o samedi 26 avril 2018 à 20h30 au CEC à Yerres : spectacle de danse,
 - o samedi 30 juin 2018 à 20h30 au CEC à Yerres : spectacle de fin d'année
- **CRC de Draveil**
 - o dimanche 10 juin 2018 à 17h au Théâtre Donald Cardwell à Draveil : spectacle « Le carnaval des animaux »
 - o mercredi 27 juin 2018 à 20h au Théâtre Donald Cardwell à Draveil : spectacle de fin d'année
- **CRC de Montgeron**
 - o vendredi 13 avril 2018 à 20h30 à l'Astral à Montgeron : « Bal Renaissance »
 - o vendredi 8 juin 2018 à 20h à l'Astral à Montgeron : « Impressionnisme joué et dansé »
 - o mercredi 13 juin 2018 à 20h30 au Carré d'Art à Montgeron : « Impressionnisme pictural et musical : mise en miroir »
- **CRC de Vigneux-sur-Seine**
 - o dimanche 27 mai 2018 à 14h et 16h30 au Théâtre Donald Cardwell à Draveil : spectacles de danse
 - o vendredi 15 juin 2018 à 20h à la salle Daniel Féry à Vigneux-sur-Seine : « Monteverdi »
- **Réseau des conservatoires du Val d'Yerres Val de Seine**
 - o jeudi 28 juin 2018 à 20h30 au CEC à Yerres : spectacle communautaire

SPORT

La direction des Sports prépare, en lien avec les associations de randonnée et de cyclisme du territoire, un évènement familial et sportif liant patrimoine domanial de la forêt de Sénart et découverte de ces disciplines (parcours rando et à 2 roues en forêt de Sénart, ouverts à tous les âges et tous les niveaux + 1 village de départ avec stands).

Date prévue : 1^{er} juillet 2018.

Communication à venir dans les prochaines semaines.

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OFFICE DU TOURISME

Salon du tourisme en Essonne à Arpajon les 21 et 22 avril

ENVIRONNEMENT

- Sauvegarde et restauration du patrimoine naturel du site Montalbot :
La CAVYVS a pris l'initiative d'une démarche partenariale pour la sauvegarde et la restauration du patrimoine naturel du site Montalbot, sinistré par deux épisodes de pollution (mai 2016 et janvier 2018) consécutifs au débordement du réseau d'assainissement du SIAAP lors de la crue de la Seine.
Cette opération de longue haleine, qui devrait s'étaler sur plusieurs années, permettra dès 2018 de sécuriser et nettoyer le site, notamment dans sa partie comprise entre le lac et la voie SNCF.
Il s'agira ensuite de le restaurer et de l'embellir, afin de lui rendre à terme sa vocation d'espace naturel remarquable destiné à des usages de loisirs.
Au titre de son classement en « espace naturel sensible » par le Département de l'Essonne, le site de Montalbot bénéficiera ainsi de financements et d'actions de plusieurs partenaires : outre le Conseil départemental, la commune et la CA, le SyAGE ou encore le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de l'Essonne y sont étroitement impliqués.
Dans un premier temps, dès le 16 avril, le SIAAP (propriétaire de la canalisation d'assainissement fuyarde) lancera un chantier d'étanchéification de cette infrastructure, afin que les épisodes de pollution passés ne puissent pas se reproduire.
Plus tard dans l'année, la CA et le Département de l'Essonne engageront des travaux de sécurisation (clôture de l'arrière du site) et de nettoyage du site.
Un premier comité de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs institutionnels s'est réuni le 16 février, qui sera suivi d'une prochaine réunion le 25 mai. Bien entendu, les associations utilisatrices du site (notamment les pêcheurs, le club nautique ou canin,...) ont vocation à y être associées le moment venu.

Enfin, l'ensemble des parties prenantes se sont accordées à adopter rapidement une délibération cadre formalisant leur engagement, qui pourrait prendre la forme d'une délibération au prochain Conseil communautaire de la CAVYVS.

3. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 26 JUIN 2017, 25 SEPTEMBRE 2017, 07 DECEMBRE 2017 ET 05 FEVRIER 2018

Les membres de la minorité ne participent pas au vote (Mme BRISTOT avec le pouvoir de M. RITTLING, M. MICHELANGELI, M. CANAS, Mme SURAT, M. CHEVALIER avec le pouvoir de CARRERE).

Les procès-verbaux des séances des 26 juin 2017, 25 septembre 2017, 07 décembre 2017 et 05 février 2018 sont approuvés à l'unanimité.

4. LECTURE DES DECISIONS

Le Président donne lecture des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Communautaire (L5211-10 du CGCT):

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE DEPUIS LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05/02/2018 (Article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

2018/005	23/01/2018	Convention d'occupation précaire à titre gracieux de la ludothèque du Centre Social intercommunal de l'Oly « Aimé Césaire » à Montgeron, conclue avec l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) Jean ISOARD	Sans incidence financière
2018/006	23/01/2018	Convention d'hébergement, pension complète conclue avec l'association Vacances Buissonnières France pour un séjour sportif d'hiver à visée éducative au chalet Les trois lacs à SAINT SORLIN D'ARVES (73120)	4 375,40 €
2018/007 DECISION RETIREE	23/01/2018	Contrat saison hiver 2017/2018 avec la société SATVAC pour l'achat de forfaits ski valables sur l'ensemble du domaine de Corbier/Saint-Jean d'Arves et des Sybelles pendant la période du 17 au 24 février 2018	3 292,90 €
2018/008	24/01/2018	Contrat de prestation de services avec l'Ecole de Ski Français (ESF) pour des cours collectifs de ski valables sur l'ensemble du domaine de Saint-Jean d'Arves et les Sybelles pendant la période du 18 au 23 février 2018	852,00 €
2018/009	24/01/2018	Convention de partenariat avec l'Université Evry Val d'Essonne et le bailleur social Batigère Ile de France	Sans incidence financière
2018/010	26/01/2018	Convention d'occupation précaire à titre gracieux du Centre Social intercommunal des Bergeries à Draveil, conclue avec l'Association Pétanque et Loisirs des Bergeries	Sans incidence financière
2018/011	26/01/2018	Réadhésion à l'Association Cultures du Cœur Essonne pour l'année 2018	300,00 €
2018/012	29/01/2018	Convention de mise à disposition à titre gracieux du Théâtre D. Cardwell pour le Conservatoire intercommunal de Draveil, conclue avec la commune de Draveil (Répétitions d'art dramatique)	Sans incidence financière
2018/013	31/01/2018	Contrat d'engagement d'auteur conclu avec Monsieur Didier CORNILLE, pour une prestation le Mercredi 7 février 2018 (Médiathèque de Montgeron)	***
2018/014	31/01/2018	Contrat d'engagement d'auteur conclu avec Monsieur Grégoire DELACOURT, pour une prestation le Samedi 10 février 2018 (Médiathèque de Montgeron)	Prestation : 230,00 € Versement AGESEA : 29,18 € Contribution diffuseur : 2,56 €
2018/015 DECISION ABROGEE	31/01/2018	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « Matisse ou la danse du lion » d'Emmanuelle Marquis, interprète Sophie Stalport conclu avec l'Association Carré blanc sur fond bleu (Médiathèque de Montgeron)	***

2018/016	31/01/2018	Convention d'occupation précaire à titre gracieux de la salle des manifestations du Centre Social intercommunal de l'Oly « Aimé Césaire », conclue avec l'Association Le Pied à l'étrier	Sans incidence financière
2018/017	01/02/2018	Convention de mise à disposition d'une exposition intitulée « Découvrons le potager », prêtée du 27 février au 30 mars 2018, conclue à titre gratuit avec la Bibliothèque Départementale de l'Essonne (médiathèque de Montgeron)	Sans incidence financière
2018/018	12/02/2018	Signature du marché public N°17-36 relatif à l'entretien des toitures, terrasses, gouttières et chéneaux des bâtiments communautaires de la CA Val d'Yerres Val de Seine, avec la société ART TOIT.	31 918,00 €
2018/019	12/02/2018	Avenant n°1 au marché n°17-27 L01 relatif à l'étude "Attractivité et développement économique" des quartiers prioritaires des Hautes-Mardelles (Brunoy) et des Cinéastes-La Plaine (Epinay-Sous-Sénart), conclu avec le cabinet CREASPACE	Sans incidence financière
2018/020	12/02/2018	Avenant n°1 au marché n°17-27 L03 relatif à l'étude "Transport et Mobilités" des quartiers prioritaires des Hautes-Mardelles (Brunoy) et des Cinéastes-La Plaine (Epinay-Sous-Sénart), conclu avec le cabinet ETC	Sans incidence financière
2018/021	13/02/2018	Convention d'occupation précaire à titre gracieux du Conservatoire de Vigneux-sur-Seine conclue avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Vigneux-sur-Seine	Sans incidence financière
2018/022	13/02/2018	Contrat saison Hiver 2017/2018 avec la société SAMSO pour l'achat de forfaits ski valables sur l'ensemble du domaine de Saint Sorlin d'Arves et des Sybelles pendant la période du 17 au 24 février 2018 – retrait DP 2018/007	3 292,90 € TTC
2018/023	13/02/2018	Convention pour l'animation d'ateliers philo, conclue avec Madame Geneviève CHOPARD (médiathèque de Brunoy).	400 € (non assujetti à la TVA)
2018/024	14/02/2018	Avenant n° 1 au marché n° 2017-21L05 relatif à la réhabilitation de la piscine intercommunale à Montgeron : Lot n°05 Désamiantage – Voiries et Réseaux Divers (VRD), conclu avec l'entreprise TERE.	1 280,68 €
2018/025	14/02/2018	Convention de prestation de services relative à la sténotypie et la retranscription de conseils communautaires, passée avec Madame Fani OUBELLA	316,00 €/heure avant 20h00 363,00 €/heure après 20h00 Déplacement : 46,00 €/heure
2018/026	16/02/2018	Signature des marchés subséquents n° 17-37 (Lots n°01 et n°02) « Achat de matériel informatique et de logiciels », de l'Accord-Cadre n° 17-25 relatif à « l'Acquisition de matériel informatique pour la CA Val d'Yerres Val de Seine », conclus avec la société MEDIACOM SYSTEME.	8 763,30 € HT pour le lot n°1 16 244,50 € HT pour le lot n°2
2018/027	20/02/2018	Convention pour l'animation d'ateliers d'illustration, conclue avec Madame Elisabeth SCHLOSSBERG (médiathèque de Brunoy).	540 € (non assujetti à la TVA)
2018/028	21/02/2018	Avenant n°1 au contrat de maintenance pour le logiciel hébergé AGDE 6 WEB conclu avec la société A6CMO	350,00 € par an
2018/029	21/02/2018	Convention pour l'animation de cafés-philo, conclue avec Monsieur Emmanuel GROSS (médiathèque de Brunoy).	400 €
2018/030	21/02/2018	Convention pour l'animation d'une conférence sur Van Gogh, conclue avec Monsieur Thomas CROSNIER (médiathèque de Brunoy).	150 €
2018/031	23/02/2018	Signature d'une convention avec la Bibliothèque Départementale de l'Essonne pour la mise à disposition à titre gratuit d'un outil d'animation « Malle Citoyen toi-même ! ».	Sans incidence financière

2018/032	23/02/2018	Signature de la convention d'honoraire en vue de la défense des intérêts de la CAVYVS suite à la pollution du lac Montalbot avec le Cabinet ADAMAS	6600 € HT pour le dépôt de plainte avec constitution de partie civile, puis taux horaire fixé à 130 € HT
2018/033	26/02/2018	Signature d'une convention avec la Bibliothèque Départementale de l'Essonne pour la mise à disposition à titre gratuit d'un outil d'animation « Mashup Table ».	Sans incidence financière
2018/034	26/02/2018	Signature d'une convention avec la Bibliothèque Départementale de l'Essonne pour la mise à disposition à titre gratuit d'une exposition « Les droits de l'enfant racontés aux enfants ».	Sans incidence financière
2018/035	27/02/2018	Convention de mise à disposition d'un outil d'animation intitulé « La boîte à comptines », prêté du 13 mars au 13 avril 2018, conclue à titre gratuit avec la Médiathèque Départementale de l'Essonne (médiathèque de Montgeron)	Sans incidence financière
2018/036	27/02/2018	Convention de mise à disposition d'une exposition intitulée « A pas contés », prêtée du 24 avril au 5 juin 2018, conclue à titre gratuit avec la Médiathèque Départementale de l'Essonne (médiathèque de Montgeron)	Sans incidence financière
2018/037	28/02/2018	Convention d'accès au droit avec l'Association Pour le Couple et l'Enfant en Essonne (APCE)	10,00 €/heure Montant prévisionnel annuel : 1320,00 €
2018/038	28/02/2018	Contrat de maintenance des portes automatiques de cinq sites de la CAVYVS conclu avec la société LACROIX PORTES AUTOMATIQUES SAS.	Maintenance : 1 470,00 € par an Prestations de dépannage/remplacement de pièces dans la limite de 10 000,00 € par an
2018/039	28/02/2018	Signature de la convention d'occupation d'un local de l'hôtel d'entreprises situé à Quincy-sous-Sénart avec la société EUROMEDICAL DISTRIBUTION	308,53 € par mois (à titre de recettes)
2018/040	01/03/2018	Contrat d'abonnement annuel pour la maintenance des logiciels de billetterie et autres software, les prestations de services informatiques « hotline » et l'assistance téléphonique conclu avec la société MONNAIE SERVICES (Cinéma « Le Paradiso » à Yerres).	781,00 € HT par an
2018/041	01/03/2018	Contrat d'abonnement annuel pour la maintenance des logiciels de billetterie et autres software, les prestations de services informatiques « hotline » et l'assistance téléphonique conclu avec la société MONNAIE SERVICES (Cinéma « Le Paradisio » à Yerres)	166,00 € HT par an
2018/042	05/03/2018	Convention de mise à disposition d'une exposition intitulée « Essonne en poésie » prêtée du 9 au 30 mars 2018, conclue à titre gratuit avec la Médiathèque Départementale de l'Essonne (bibliothèque du Carré d'Art à Montgeron)	Sans incidence financière
2018/043	05/03/2018	Avenant n°1 au marché n°17-27 L02 relatif à l'étude "Diagnostic habitat / Prospective Foncière et Observatoire du Peuplement » des quartiers prioritaires Les Hautes Mardelles (Brunoy) et les Cinéastes – La Plaine (Epinay-Sous-Senart)", conclu avec le cabinet ESPACITE	Sans incidence financière
2018/044	06/03/2018	Avenant n°1 au marché n°16-38 relatif à "l'étude d'aménagement urbain du quartier prioritaire de l'Oly (Montgeron/Vigneux-Sur-Seine) pour la CAVYVS en vue de la signature d'une convention ANRU pour une opération d'intérêt régional (OIR)", conclu avec la société JASP	Sans incidence financière
2018/045	06/03/2018	Convention d'accès au droit avec l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement de l'Essonne (ADIL)	50,00 €/heure Montant prévisionnel annuel : 1 500,00 €
2018/046	06/03/2018	Convention de partenariat culturel conclue entre la Résidence du Parc (foyer logement pour personnes âgées) et la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine	Sans incidence financière

2018/047	06/03/2018	Avenant n°1 au marché n°17-23L02 relatif aux "Travaux d'habillage de la CTA au cinéma LE CYRANO à Montgeron - Structure acoustique", conclu avec la société AIROPTA CENTRE AAC	Sans incidence financière
2018/048	06/03/2018	Contrat de prestations on demande, conclu avec la société UNEETI	5 000,00 € par an
2018/049	06/03/2018	Signature d'une convention avec le Musée National de l'histoire de l'immigration pour la mise à disposition de l'exposition « Ciao Italia »	Sans incidence financière
2018/050	08/03/2018	Remises gracieuses accordées à certains usagers des prestations proposées par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine	114,34 €
2018/051	09/03/2018	Convention d'occupation précaire à titre gracieux de la ludothèque du Centre Social intercommunal de l'Oly « Aimé Césaire » à Montgeron, conclue avec l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) Jean Isoard	Sans incidence financière
2018/052	09/03/2018	Convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour le renouvellement d'adhésion au dispositif Aide aux Vacances Enfants Locale –AVEL 2018	
2018/053	12/03/2018	Convention d'occupation précaire à titre gracieux de la salle des manifestations du Centre Social intercommunal de l'Oly « Aimé Césaire », conclue avec l'association Le Pied à l'Etrier	Sans incidence financière
2018/054	13/03/2018	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Ma Bibliothèque », conclu avec l'association Le Tétralala (Bibliothèque Jacqueline de Romilly à Crosne)	700,00 €
2018/055	13/03/2018	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « L'Ardeur en contes et poésies », conclu avec la Compagnie SIMAGINE (Bibliothèque Jules Verne à Epinay-sous-Sénart)	842,98 €
2018/056	13/03/2018	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « La chaise bleue », conclu avec la Compagnie METAPHORE (médiathèque Tomi Ungerer à Brunoy)	730,00 €
2018/057	15/03/2018	Convention de mise à disposition gracieuse de la salle Noreev à la Ferme de Boussy-Saint-Antoine, passée avec l'association Joie et Gymnastique au Val d'Yerres	Sans incidence financière
2018/058	15/03/2018	Convention de mise à disposition gracieuse de la salle Noreev à la Ferme de Boussy-Saint-Antoine, passée avec l'association Aime et Rôde	Sans incidence financière
2018/059	15/03/2018	Convention de mise à disposition gracieuse de la salle Noreev à la Ferme de Boussy-Saint-Antoine, passée avec l'association Archipel Karaib	Sans incidence financière
2018/060	15/03/2018	Convention de mise à disposition gracieuse de la salle Noreev à la Ferme de Boussy-Saint-Antoine, passée avec l'Association Franco Tamouls	Sans incidence financière
2018/061	15/03/2018	Convention de mise à disposition gracieuse de la salle Noreev à la Ferme de Boussy-Saint-Antoine, passée avec la Ville de Boussy-Saint-Antoine	Sans incidence financière
2018/062	15/03/2018	Convention de mise à disposition gracieuse des salles Stravinsky et Chopin au conservatoire de Brunoy, passée avec l'Association l'Atelier Baroque	Sans incidence financière

2018/063	15/03/2018	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « Matisse ou la danse du lion » d'Emmanuelle Marquis, interprète Sophie Stalport, conclu avec l'Association Carré blanc sur fond bleu (Médiathèque de Montgeron) Abrogation de la décision n° 2018/015	430,00 €
2018/064	16/03/2018	Avenant n°1 à l'accord cadre n°2016-34L05 relatif à l'électricité courants forts et courants faibles, conclu avec la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	Sans incidence financière
2018/065	27/03/2018	Convention de mise à disposition à titre gracieux du Théâtre D. Cardwell pour le Conservatoire intercommunal de Draveil, conclue avec la commune de Draveil (Concert des Conservatoires : Audition Solidarité)	Sans incidence financière
2018/066	27/03/2018	Convention de mise à disposition à titre gracieux du Café Cultures pour le Conservatoire intercommunal de Draveil, conclue avec la commune de Draveil (Concert de la classe chant lyrique)	Sans incidence financière
2018/067	19/03/2018	Signature du marché 2018-01 Maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation de la maison de l'environnement à Montgeron, avec l'entreprise ABC Conseil	51 000,00 €

5. DELIBERATIONS

DCC2018-021 MODIFICATION DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU PRESIDENT EN MATIERE D'AUTORISATION D'URBANISME

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 8 voix contre (Mme SURAT, M. CHEVALIER avec le pouvoir de M.CARRERE, Mme BRISTOT avec le pouvoir de M. RITTLING, M. MICHELANGELI, M. CANAS, M. JOSEPH)

MODIFIE la délibération n°2017-067 du 27 juillet 2017 en insérant, après le point n°23 :

24° - de procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à tous travaux de ravalement, de modification d'aspect extérieur, de clôture des biens communautaires ;

25° - de procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à tous travaux de démolition, d'édification, d'agrandissement, de transformation, même comportant des démolitions, sur des biens communautaires ;

26° - de procéder au dépôt des demandes d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public relevant de la Communauté d'agglomération.

DCC2018-022 PROJET DE TERRITOIRE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 7 voix contre (Mme SURAT, M. CHEVALIER avec le pouvoir de M. CARRERE, Mme BRISTOT avec le pouvoir de M. RITTLING, M. MICHELANGELI, M. CANAS) et 1 voix s'abstenant (M. JOSEPH)

APPROUVE le Projet de territoire, tel que décrit dans le document ci-annexé ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DCC2018-023 PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL D'YERRES VAL DE SEINE AU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DES TERRITOIRES DE L'ESSONNE ET DESIGNATION DE SON REPRESENTANT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, avec 8 voix s'abstenant (Mme SURAT, M. CHEVALIER avec le pouvoir de M. CARRERE, Mme BRISTOT avec le pouvoir de M. RITTLING, M. MICHELANGELI, M. CANAS, M. JOSEPH)

APPROUVE la participation de la Communauté d'agglomération au capital de la Société publique locale (SPL) des Territoires de l'Essonne, dont les statuts sont joints en annexe ;

DONNE SON ACCORD à la souscription par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine de 2 500 actions de 10 euros en nominal chacune, représentant une participation à hauteur de 25 000 euros, conduisant à une augmentation du capital social de la société ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers permettant de concrétiser la participation de la Communauté d'agglomération au capital social de cette société publique locale ;

DESIGNE, après les opérations de vote :

Sont candidats : M. JOSEPH et M. GALLIER

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____ 7
(MM. SURAT, CHEVALIER avec le pouvoir de CARRERE, BRISTOT avec le pouvoir de M. RITTLING, MICHELANGELI, CANAS,)
- b. Nombre de votants.....58
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) _____ 0
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L.65 du code électoral) _____ 0
- e. Nombre de suffrage exprimés (b – c - d).....58
- f. Majorité absolue30

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
M. JOSEPH	1	Une
M. GALLIER	57	Cinquante-sept

M. GALLIER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, au sein du conseil d'administration de ladite société.

DCC2018-024 CONVENTIONS DE SERVICES PARTAGES AVEC LA VILLE DE YERRES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : ANNEE 2017

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 7 voix s'abstenant (Mme SURAT, M. CHEVALIER avec le pouvoir de M. CARRERE, Mme BRISTOT avec le pouvoir de M. RITTLING, M. MICHELANGELI, M. CANAS)

APPROUVE la convention de services partagés à conclure au titre de l'année 2017 avec la ville d'Yerres.

AUTORISE le Président à signer ladite convention.

DCC2018-025 MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 3 voix contre (Mme BRISTOT, M. MICHELANGELI, M. CANAS) et 3 voix s'abstenant (M. RITTLING (sens du vote précisé par Mme BRISTOT), M. JOSEPH, Mme SURAT) (la majorité des deux tiers)

APPROUVE le versement d'une attribution de compensation aux communes de Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine ;

FIXE le montant de cette Attribution de Compensation à 236 446€ pour Draveil, 217 326€ pour Montgeron et 197 313€ pour Vigneux-sur-Seine, correspondant au versement de l'année 2018.

DCC2018-026 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 (TH, TFB, TFNB, CFE)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 7 voix contre (Mme SURAT, M. CARRERE (sens du vote précisé par M. CHEVALIER), Mme BRISTOT avec le pouvoir de M. RITTLING, M. MICHELANGELI, M. CANAS, M. JOSEPH)

VOTE les taux des 4 taxes pour l'exercice 2018 comme suit :

- 8.85% pour la taxe d'habitation
- 1.34 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 4.52 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 24,49% pour la cotisation foncière économique

DCC2018-027 VOTE DE LA TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS – EXERCICE 2018

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARRETE le produit de taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à hauteur de 2 280 480 €.

DCC2018-028 VOTE DES TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - 2018

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 6 voix contre (Mme SURAT, M. CARRERE (sens du vote précisé par M. CHEVALIER), Mme BRISTOT avec le pouvoir de M. RITTLING, M. MICHELANGELI, M. CANAS) et 1 voix s'abstenant (M. JOSEPH)

VOTE les taux de chaque zone de collecte conformément au tableau ci-dessous ;

zone intercommunale de perception	Bases notifiées 2018	Taux 2018	Produits attendus
BOUSSY SAINT ANTOINE	11 666 826	8,12%	947 346
BRUNOY	38 434 952	9,06%	3 482 207
CROSNE	12 915 125	8,46%	1 092 620
DRAVEIL			
Zone : Taux plein	13 941 836	8,87%	1 236 641
Zone : Taux réduit	24 736 886	7,10%	1 756 319
EPINAY SOUS SENART	12 694 123	13,05%	1 656 583
MONTGERON			
Zone : Taux plein	11 821 047	7,53%	890 125
Zone : Taux réduit	24 980 639	7,24%	1 808 598
QUINCY SOUS SENART	13 836 864	8,03%	1 111 100
VIGNEUX			
Zone : Taux plein	11 178 230	12,96%	1 448 699
Zone : Taux réduit	23 320 924	8,12%	1 893 659
YERRES	41 782 740	9,09%	3 798 051

DCC2018-029 VENTES DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS AUX RESIDENTS DU TERRITOIRE VAL DE SEINE (DRAVEIL, MONTGERON ET VIGNEUX-SUR-SEINE)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE la revente des composteurs aux résidents du territoire Val de Seine (Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine).

FIXE les nouveaux tarifs d'acquisition des composteurs individuels :

	Coût unitaire TTC 2018
Composteur bois	15,00 €
Composteur plastique	10,00 €
Bio-seau	0,50 €

DIT que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} avril 2018, mettant ainsi fin à la gratuité des composteurs.

DCC2018-030 SUBVENTION A L'ASSOCIATION "UN BOUCHON, UNE ESPERANCE"

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le versement d'une subvention à cette association à hauteur des frais postaux exposés par cette dernière, soit 300 euros.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la mise en place des prestations d'action sociale en faveur des personnels, dont la liste et les modalités d'attribution figurent ci-dessous :

PRESTATIONS (*)	Taux 2018
SUBVENTIONS POUR SEJOURS D'ENFANTS	
En colonies (ou centres) de vacances	
. enfants de moins de 13 ans, <i>par jour</i>	7,41 €
. enfants de 13 à 18 ans, <i>par jour</i>	11,21 €
En centres de loisirs sans hébergement	
. <i>journée complète</i>	5,34 €
. <i>demi-journée</i>	2,70 €
En maisons familiales de vacances et gîtes	
. séjours en pension complète, <i>par jour</i>	7,79 €
. autre formule, <i>par jour</i>	7,41 €
Séjours mis en oeuvre dans le cadre éducatif	.
. séjours de 21 jours ou plus, <i>forfait</i>	76.76 €
. séjours de moins de 21 jours, <i>par jour</i>	3.65 €
Séjours linguistiques	
. enfants de moins de 13 ans, <i>par jour</i>	7,41 €
. enfants de 13 à 18 ans, <i>par jour</i>	11,22 €
ENFANTS HANDICAPES	
Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans, <i>montant mensuel</i>	161,39 €
Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans : <i>versement mensuel au taux de 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales.</i>	
Séjours en centres de vacances spécialisés, <i>par jour</i>	21,13 €
AIDE A LA FAMILLE	
Allocation aux parents séjournant en maison de repos ou de convalescence avec leur enfant, <i>par jour</i>	23,07 €

(*) L'octroi de chaque prestation s'effectue sous réserve de remplir les conditions prévues par la réglementation.

DIT que ces prestations concernent l'ensemble des personnels de droit public (fonctionnaires stagiaires et titulaires, contractuels), affectés sur un poste à temps complet, à temps non complet, ou bien exerçant leurs fonctions à temps partiel.

DIT que les taux de prise en charge susmentionnés suivront les évolutions des montants prévus pour les agents de la Fonction Publique de l'Etat,

DIT que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération.

DCC2018-032 MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 7 voix s'abstenant (Mme SURAT, M. CHEVALIER avec le pouvoir de M. CARRERE, Mme BRISTOT avec le pouvoir de M. RITTLING, M. MICHELANGELI, M. CANAS)

APPROUVE la création des emplois tels que décrits ci-dessus :

- Un emploi de Directeur du Centre Social Intercommunal Aimé Césaire
- Un emploi de Directeur de l'Espace Jeunesse Intercommunal
- Un emploi d'animateur conseiller espace emploi à l'Espace Jeunesse Intercommunal

TRANSFORME un poste d'attaché à temps complet en un poste d'ingénieur principal à temps complet ;

DIT que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération.

DCC2018-033 RENOUELEMENT DE CONVENTION ENTRE LE CIDFF ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE POUR LA MISE EN PLACE DE PERMANENCES D'ACCES AU DROIT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE les termes de la nouvelle convention avec l'association CIDFF ;

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette dite convention.

DCC2018-034 DIVERSES CONVENTIONS D'UTILITE SOCIALE 2019-2024 COMPLEMENTAIRES

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 7 voix s'abstenant (Mme SURAT, M. CHEVALIER avec le pouvoir de M. CARRERE, Mme BRISTOT avec le pouvoir de M. RITTLING, M. MICHELANGELI, M. CANAS)

AUTORISE Monsieur le Président du VYVS ou son représentant de s'associer à l'élaboration des conventions d'utilité sociale 2019-2024 comme proposé par les 7 organismes sociaux complémentaires (LES RESIDENCES sociales de France, ADOMA, ATHEGIENNE, LOGIAL OPH, RLF, EMMAUS HABITAT, HABITER A YERRES),

AUTORISE Monsieur le Président du VYVS ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tous les documents s'y rapportant.

DCC2018-035 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COFINANCEMENT AVEC LES BAILLEURS DANS LE CADRE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU PROTOCOLE DE PREFIGURATION PRIN

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

VALIDE les termes de la ou les conventions de cofinancement des études avec chaque bailleur concerné, dans le cadre du protocole de préfiguration d'intérêt national, selon la répartition suivante :

OSICA		VILOGIA		ICF LA SABLIERE	
Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
52 806 €	63 367 €	24 272 €	29 126 €	31 405 €	37 686 €

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite ou lesdites convention(s) et tous documents qui en seraient préalable ou la conséquence (avenant).

DCC2018-036 NPNRU/ PRIN : DELIBERATION PORTANT SUR LA CONVENTION REGIONALE DE DEVELOPPEMENT URBAIN

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE la ville d'Épinay-sous-Sénart à solliciter auprès de la Région IDF une subvention de 455'196 € maximum pour la réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire dans le cadre de la Convention régionale de développement urbain et à signer tous les documents qui en seraient préalable ou la conséquence.

DCC2018-037 AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC RELATIF A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA CA VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les marchés publics, sous la forme d'accords-cadres à bon de commande, sans indication de minimum et de maximum, suivants, passés selon une procédure d'appel d'offre ouvert, au titre des articles 25, 66 et suivants du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 :

- LOT 01 – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS, pour un coût estimatif fixé, pour 4 ans, à 660 000 euros HT pour les prestations d'entretien périodique et à 240 000 euros HT pour les prestations d'entretien ponctuel ;
- LOT 02 – DESSOUCHAGE ET ABATTAGE D'ARBRE, pour un coût estimatif fixé, pour 4 ans, à 480 000 euros HT;

DCC2018-038 AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC RELATIF A UNE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE POUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER LES CINEASTES/LA PLAINE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le marché public de maîtrise d'œuvre urbaine pour le projet de renouvellement urbain du quartier Les Cinéastes/La Plaine pour un montant estimé à 220 000 euros HT pour une durée d'exécution prévisionnelle fixée à 12 mois.

DCC2018-039 MEDIATHEQUE A QUINCY SOUS SENART : APPROBATION DU COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX AU STADE DE L'AVANT-PROJET DETAILLE (APD).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux pour un montant de 1 605 600 € TTC.

DCC2018-040 TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE SPECTACLE COMMUNAUTAIRES APPLICABLES POUR LA SAISON 2018 - 2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 8 voix s'abstenant (Mme SURAT, M. CHEVALIER avec le pouvoir de M. CARRERE, Mme BRISTOT avec le pouvoir de M. RITTLING, M. MICHELANGELI, M. CANAS, M. JOSEPH)

APPROUVE les tarifs de location des salles communautaires pour la saison 2018-2019.

Les tarifs TTC sont établis en fonction de la TVA en vigueur.

CEC	TARIF DE REFERENCE		TARIF ASSOCIATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE	
	€ H.T.	€ T.T.C.*	€ H.T.	€ T.T.C.*
Grande Salle	2 500,00	3000,00	2 000,00	2 400,00
Hall	500,00	600,00	400,00	480,00
Foyer	500,00	600,00	400,00	480,00
Cuisine du foyer	150,00	180,00	150,00	180,00
Salle de Conférences	500,00	600,00	300,00	360,00
Salles annexes	150,00	180,00	150,00	180,00

SALLES	TARIF DE REFERENCE		TARIF ASSOCIATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE	
	€ H.T.	€ T.T.C.	€ H.T.	€ T.T.C.
Théâtre de la Vallée de l'Yerres Brunoy	1 800,00	2 160,00	900,00	1 080,00
Espace René Fallet Crosne	1 200,00	1 440,00	600,00	720,00
Salle Gérard Philippe Boussy-Saint-Antoine	500,00	600,00	250,00	300,00
Salle de spectacle MAC Epinay-sous-Sénart	1 500,00	1 800,00	750,00	900,00

Ces tarifs s'entendent pour un forfait journalier, sur la base de trois services (9h-13h / 14h-18h / 19h-23h), éventuellement modulables. Ils incluent le nettoyage et les fluides.

Afin de rendre l'activité locative de salles plus attractive, la Sothevy a souhaité disposer d'une grille de négociation et propose un certain nombre de remises :

- **REMISE FIDELITE**

Client fidèle qui loue au moins une fois par an tous les ans une des salles :

Nombre de fois dans l'année	Remise maximum consentie
1 fois	-10%
2 fois	-15%
3 fois et au-delà	-30%

- **REMISE LONGUE DUREE**

Pour les locations sur une période plus importante :

Durée minimum	Remise maximum consentie
4 jours	-20%
De 4 à 8 jours	-30%
Plus de 8 jours	-60%

- **REMISE PERIODE CREUSE**

Sur des jours ou des périodes moins demandées :

Périodes	Remise maximum consentie
- Septembre/Octobre - Vacances scolaires - Mardi/Mercredi/Jeudi en dehors de juin	-30%

- « **LOCATION AVEC REPETITION** »

1 journée de location = -50% sur la journée de répétition, sans public, hors vendredi, samedi, dimanche

Le personnel technique est facturé en plus selon la grille jointe :

PERSONNEL	H.T.	T.T.C.
Technicien	140,00 €/Service	168,00 €/Service
Responsable de Salle	140,00 €/Service	168,00 €/Service
Hôtesse ou Contrôleur	25,00 €/heure	30 €/heure
Autres	- Cadre 35 €/heure - non Cadre 25 €/heure	- Cadre 42 €/heure - non Cadre 30 €/heure
Sécurité incendie (SSIAP 1) (pour les salles hors CEC)	30,00 €/heure	36 €/heure

Les services d'un SSIAP peuvent être facturés en plus s'il y a nécessité de recourir à un prestataire extérieur.

Les horaires normaux sont de 9 h à 23 h. Le personnel travaille par session de 4 h (service) avec 1 h de pause entre chaque session. Tout dépassement est facturé forfaitairement selon les conditions précisées par la convention collective du SYNDEAC à laquelle le Group Soumère est adhérent.

Toute ouverture après minuit, ainsi que le lundi, entraîne une facturation double du personnel (x2).

Un défraiement repas est également facturé 18 € HT par personne et pour deux services (deux défraiements pour trois services).

Toute location implique nécessairement la présence à minima d'un technicien.

Le matériel technique mis à disposition est le matériel compris dans la fiche technique à l'exception des micros et poursuites facturés 100,00 € HT. Tout matériel qui devrait être loué sera refacturé à l'euro.

Une caution sera exigée pour chaque mise à disposition d'un montant égal au tarif de la salle.

Le Foyer du CEC peut être équipé avec des tables et des chaises dont la mise à disposition présente un coût (entretien et rangement du matériel). Une caution de 1 500 € sera demandée pour la location de l'office du foyer en raison du matériel qui s'y trouve.

La grille de tarifs suivante est donc proposée :

Matériel	<i>Pour information : tarif moyen pratiqué par les traiteurs HT</i>	Proposition HT		Proposition TTC
Tables rectangulaires 180 x 74	9 €	4 €		4,80 €
Chaises	4 €	de 1 à 200	0,70 €	0,84 €
		de 201 à 400	0,50 €	0,60 €
		de 401 à 700	0,30 €	0,36 €

DCC2018-041 TARIFICATION DES SPECTACLES COMMUNAUTAIRES ET ABONNEMENTS POUR LA SAISON 2018 / 2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 8 voix contre (Mme SURAT, M. CHEVALIER avec le pouvoir de M. CARRERE, Mme BRISTOT avec le pouvoir de M. RITTLING, M. MICHELANGELI, M. CANAS, M. JOSEPH)

APPROUVE les dispositions relatives aux tarifs et aux abonnements.

TARIFS	PRIX NORMAL EXTÉRIEUR A L'AGGLOMÉRATION						AGGLOMÉRATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE						ABONNEMENT <i>Hors coupe-file</i>	
	Série unique et 1 ^{ère} cat. CEC			Si 2 ^{ème} cat. CEC			Série unique et 1 ^{ère} cat. CEC			Si 2 ^{ème} cat. CEC				
	Plein tarif	Réduit	- 12 ans	2 ^{ème} cat.	Réduit	- 12 ans	Plein tarif	Réduit	- 12 ans	2 ^{ème} cat.	Réduit	- 12 ans	Ext'	VYVS
	A	7,50		5			5		5				6	4,50
B	15	12	7	7,50		10	5	5	5		5	10	5	
C	20	17	10	15	12	15	10	7	10	5	5	15	10	
D	25	22	15	20	17	20	15	10	15	10	7	20	15	
E	30	27	17	23	20	23	18	11	18	13	8	23	18	
F	35	30	20	25	22	28	23	15	20	18	10	25	20	

G	38	35	22	34	30	20	30	25	15	25	20	12	30	25
H	40	37	30	34	30	20	32	28	22	25	20	12	37	28
I	45	40	35	38	35	22	35	30	25	30	25	15	40	30
V*	45	40					35	30						
VM*	47	42					37	32						
VS*	55	50					45	40						
VGS*	70	65					60	55						

- * V : variétés
- * VM : variétés moyennes
- * VS : variétés stars
- * VGS : variétés grandes stars

ABONNEMENT - SERVICE COMPLEMENTAIRE		
CARTE JOKER*	20,00 €	Offre la possibilité aux abonnés 4 fois dans la saison, d'obtenir le remboursement ou une place pour un autre spectacle (si disponible) <i>les billets devant parvenir ou être déposés à la billetterie 5 jours avant la représentation.</i>
CARTE JOKER PLUS*	50,00 €	Offre la possibilité aux abonnés 4 fois dans la saison, d'obtenir le remboursement ou une place pour un autre spectacle (si disponible) <i>les billets devant parvenir ou être déposés à la billetterie la veille de la représentation.</i>
* Les cartes sont nominatives et la souscription se fait uniquement durant la période d'abonnement. Ces cartes peuvent être utilisées dès le 17 septembre 2018 et ne concernent que les places d'abonnement.		

Conditions particulières

CATEGORIES

La première et la seconde catégorie seront mises en place uniquement au CEC, hors Variétés Moyennes / Variétés Grandes Stars. Les autres salles appliquent la série unique.

VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Ce tarif pour les résidents de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine est obtenu sur présentation d'un justificatif de domicile, dans la limite de 2 places adultes par spectacle. Le nombre de places pour les enfants de moins de 18 ans n'est pas limité, sur présentation d'un justificatif.

ABONNEMENTS

Un tarif abonnement est appliqué hors toutes Variétés. La formule concernant les différentes Variétés est nommée *Coupe File*. L'ensemble des spectacles la composant est au tarif plein.

Un traitement *Abonnement Express* est disponible pour 50 € : les clients peuvent sur rendez-vous être pris en charge individuellement pour choisir leurs places en fonction des disponibilités en salle et repartir, à l'issue, avec l'ensemble de leurs places éditées.

TARIF RÉDUIT

Sur présentation d'un justificatif, le tarif réduit est accordé hors toutes Variétés aux étudiants, demandeurs d'emploi, personne handicapée (enfant ou adulte) et son accompagnateur, familles nombreuses (1 place à tarif réduit par justificatif sauf familles nombreuses, un tarif Agglomération VYVS étant également disponible).

GROUPE

Le tarif groupe s'applique hors toutes Variétés sur la base d'un achat de 10 places d'un même spectacle. Ce tarif correspond au tarif réduit du prix normal.

REVENDEURS

Le tarif revendeur (Fnac, Ticketnet) est proposé sur la base du prix normal hors Agglomération.

WEB

Les tarifs Agglomération VYVS et hors Agglomération sont accessibles sur le site web. Des frais liés à la vente en ligne sont perçus par le prestataire et refacturés au client web, soit une majoration de 1€ par billet.

FRAIS D'ENVOI

Pour toutes les places individuelles (hors Abonnement) qui seront envoyées par courrier, des frais postaux de 3 € seront ajoutés à la commande passée par téléphone ou internet, les e Tickets restant gratuits.

FRAIS DE RETRAIT EN BILLETTERIE

Pour toutes les places individuelles qui seront commandées par téléphone ou internet, des frais d'édition de 2 € seront ajoutés pour les retraits au guichet, l'envoi en eTickets restant gratuit.

DUPLICATA

Les clients souhaitant un duplicata de leur place, à l'exception de ceux ayant souscrit un abonnement, devront s'acquitter de 2€ par billet. Ces frais sont inhérents à la gestion du dossier et à l'impression du nouveau billet.

SCOLAIRE

Les élèves et les professeurs des établissements scolaires de l'Agglomération VYVS bénéficient sur les représentations en temps scolaire du tarif A.

CONSERVATOIRES

Sur justificatif, les élèves et professeurs des conservatoires du Val d'Yerres Val de Seine bénéficient sur demande d'un *PASS CONSERVATOIRE* leur permettant d'obtenir le tarif A sur certains spectacles.

DERNIERE MINUTE

En fonction du remplissage des spectacles, il sera proposé un tarif *Dernière minute*, au plus tôt 3 semaines avant la représentation. La réduction basée sur la grille ci-dessous est calculée comme suit :

JAUGE	% DE REDUCTION MAXIMUM
- de 20%	80 %
de 20 à 40%	70 %
de 40% à 60%	60 %
plus de 60%	50 %

Dans le premier cas (-20% de la jauge vendue), les spectateurs ayant déjà leurs places bénéficieront d'une place gratuite par place déjà achetée.

En fonction du remplissage des spectacles, un tarif spécifique de 10 € sera proposé une heure avant le spectacle, hors toutes Variétés, aux moins de 25 ans et travailleurs des ESAT.

Ces offres pourront être lancées directement par le théâtre (mail, sms, courrier) ou sur les sites spécialisés (billettereduc.com, sortirmoinscher.com, ...).

En décembre, une offre intitulée *Offre de Noël* est proposée. Limitée dans le temps, elle offre une réduction sur une sélection de spectacles dont la jauge est inférieure à 60 %. La remise proposée dans le cadre de cette offre ne pourra être supérieure à 50 %. Le théâtre informera la communauté du Val d'Yerres Val de Seine par mail au préalable de toute opération *Dernière minute*.

ABONNEMENTS

- Abonnement *Liberté* : 6 spectacles minimum au choix, hors toutes Variétés.
- Abonnement *Coupe file* : 4 spectacles minimum au choix (variétés comprises). L'ensemble des spectacles composant la formule sont au tarif plein.

La possibilité est offerte aux spectateurs de régler les abonnements en trois fois.

Pour les abonnements, une priorité est réservée aux habitants du Val d'Yerres Val de Seine pendant une période allant de 15 jours à 3 semaines avant le début de la mise en vente des abonnements, et 1 semaine pour la vente à l'unité.

Tarifification spécifique au Festival d'Orgue

	Plein Tarif par concert	Tarif réduit par concert	Tarif préférentiel Élèves des Conservatoires
1 concert	12 €	10 €	6 €
de 2 à 3 concerts (Tarif Pass)	10 €	8 €	3 €

- *Le tarif réduit* est accordé aux demandeurs d'emploi, aux jeunes de moins de 18 ans, étudiants, familles nombreuses et personne handicapée (enfant ou adulte) et son accompagnateur, sur présentation d'un justificatif.
- *Le tarif groupe* s'applique sur la base d'un achat de 10 places d'un même concert ou spectacle. Ce tarif correspond au tarif réduit.
- *L'entrée libre* est accordée au public pour les deux concerts, à vocation pédagogique, donnés par les élèves des Conservatoires dans le cadre du Festival d'Orgue.
- *Autres concerts suivis par les élèves des Conservatoires dans le cadre du Festival d'Orgue* : les inscrits aux Conservatoires de moins de 27 ans bénéficient du tarif préférentiel.

DCC2018-042 TARIFICATION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL A DRAVEIL POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 8 voix contre (Mme SURAT, M. CHEVALIER avec le pouvoir de M. CARRERE, Mme BRISTOT avec le pouvoir de M. RITTLING, M. MICHELANGELI, M. CANAS, M. JOSEPH)

APPROUVE les tarifs ci-dessous pour l'année scolaire 2018-2019 pour le conservatoire de Draveil

**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL DE DRAVEIL
TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS

~ Elèves résidant sur le territoire de la CAVYVS :	20
~ Elèves ne résidant pas sur le territoire de la CAVYVS :	100

COTISATIONS TRIMESTRIELLES

EVEIL MUSICAL				
Eveil (Moyenne Section Maternelle), 1ère année (Grande Section Mat.), 2ème année (CP)				58
MUSIQUE	Formation Musicale (FM)	Instrument pour les élèves inscrits en FM	Instrument seul	Instrument 2
	CYCLE 1			
années 1 et 2	82		-	-
	41	-	-	-
années 3, 4 et 5	89		-	-
	46	-	-	49
CYCLE 2				
année 1	51	49	-	-
année 2			57,00	
année 3			-	
années 4 et 5	-	58	66	-
CYCLE 3				
années 1 et 2	51	66	73	49
année 3	-			
Année de perfectionnement	-			
HORS CURSUS				
Etudiant et Atelier - Elèves ayant validé cursus FM				60
Cycle Adulte - Instrument, FM et ensembles				210
DISCIPLINE SUIVANTE, SEULE				
Formation Musicale adulte, Préparation option musique au Bac				41
Pratique collective seule				20

DANSE	DANSE CLASSIQUE		DANSE JAZZ	
	Danse seule	Avec discipline musicale	Danse seule	Avec discipline musicale
EVEIL	58			
INITIATION	58	51	58	51
CYCLE 1				
année 1	75	69	75	69
année 2				
année 3	92	86	92	86
année 4				
CYCLE 2				
années 1 à 5	109	102	109	102
CYCLE 3				
années 1 à 3	109	102	109	102
Année de perfectionnement				
Grands niveaux				
Niveau adulte			58	51

ART DRAMATIQUE	Art Dramatique seul	Avec discipline musicale
Enfants et Adolescents	90	84
Adultes	111	104

CHANT

Hors cursus, Cycle 1 (années 1 à 4), Cycle 2 (années 1 à 3)	132
Cycle 2 (années 4 et 5)	150
Cycle 3 (années 1 et 3)	160

Disposition particulières

Les classes d'Orchestre, Harmonie, Jazz, Ensemble Jazz, Chorale, Ensemble Baroque, Musique de Chambre et atelier lyrique sont gratuites pour les élèves inscrits au conservatoire et pratiquant un instrument.

Quotient familial

Une réduction liée au quotient familial sur le montant des sommes à payer par les familles est accordée selon les principes présentés ci-dessous :

Règle de calcul du Quotient Familial :

$(\text{revenus annuels} - \text{impôts} / 12) \pm \text{pensions alimentaires} + \text{prestations sociales et familiales}$

Nombre de parts

où 0,5 part pour le 1^{er} et 2^{ème} enfant, 1 part à partir du 3^{ème} enfant

1 adulte = 1 part

Ressources prises en compte :

- le dernier avis de notification des montants de prestations de la Caisse d'allocations familiales (si l'utilisateur n'est pas en possession de ce document, il fournira le numéro d'allocataire et le relevé de compte bancaire ou postal sur lequel figure le montant du virement CAF) ;
- dernier avis d'imposition ou de non imposition de toutes les personnes vivant au foyer ;
- le dernier relevé ASSEDIC (le cas échéant).

Tableau de correspondance entre le quotient et le revenu des familles avec leur participation :

Tranches en €		% du plein tarif
A	Inférieur ou égal à 150	75%
B	> 150 et ≤ 265	80%
C	> 265 et ≤ 440	85%
D	> 440 et ≤ 675	90%
E	> 675 et ≤ 970	95%
F	Supérieur à 970	100 %

Un tarif dégressif est appliqué sur les cotisations trimestrielles aux familles ayant 2, 3 enfants inscrits et plus, et résidant dans le ressort territorial de l'agglomération :

- tarifs de la tranche D du quotient familial (-10%) pour deux enfants inscrits,
- tarifs de la tranche B du quotient familial (-20%) pour trois enfants inscrits et plus

Pièces à fournir au moment de l'inscription pour le calcul du quotient familial :

- le dernier avis d'imposition ou de non imposition de toutes les personnes vivant au foyer,
- le dernier avis de notification des montants de prestations de la Caisse d'allocations familiales (si vous n'êtes pas en possession de ce document, il faudra fournir le numéro d'allocataire et le relevé de compte bancaire ou postal sur lequel figure le montant du virement CAF).

En cas de changement de situation :

- les trois derniers bulletins de paie des personnes salariées vivant au foyer,
- le dernier relevé ASSEDIC (le cas échéant),
- la photocopie du jugement de divorce et autorisation des parents sur la garde de l'enfant mineur,
- le livret de famille.

DCC2018-043 TARIFICATION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL A MONTGERON POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 8 voix contre (Mme SURAT, M. CHEVALIER avec le pouvoir de M. CARRERE, Mme BRISTOT avec le pouvoir de M. RITTLING, M. MICHELANGELI, M. CANAS, M. JOSEPH)

**APPROUVE les tarifs ci-dessous pour l'année scolaire 2018-2019 pour le conservatoire de Montgeron
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL DE MONTGERON
TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS

~ Elèves résidant sur le territoire de la CAVYVS :	20
~ Elèves ne résidant pas sur le territoire de la CAVYVS :	100

COTISATIONS TRIMESTRIELLES

Tarif 1	
Eveil musical 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} année	58
Formation musicale 1 ^{er} , 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle	
Danse (1 cours hebdomadaire)	
Tarif 2	
Formation musicale + Instrument 1 ^{er} cycle : 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	82
Danse (2 cours hebdomadaires)	
Tarif 3	
Formation musicale + instrument 1 ^{er} cycle : 3 ^{ème} et 4 ^{ème} année	89
Tarif 4	
Instrument seul (2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle)	91
Tarif 5	
Formation musicale + 2 instruments (1 ^{er} cycle)	108
Formation musicale + instrument + danse (1 ^{er} cycle)	
Formation musicale + instrument 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle	
1 atelier de musiques actuelles (cours individuel)	
1 cours d'instrument adulte (cours individuel)	
Tarif 6	
1 atelier de musiques actuelles (cours individuel)	137
Danse	
Tarif 7	
Formation musicale + 2 instruments (2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle)	161
Formation musicale + Instrument + Danse (2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle)	
2 Ateliers de Musiques Actuelles (cours individuel)	
Tarif 8	
Chorale adulte, orchestre seul	20
Atelier de Musiques Actuelles ou d'Art Dramatique (cours collectif)	
Tarif 9	
Danse orientale	
~ Enfants et adolescents résidant sur le territoire de la CAVYVS	20
~ Adultes résidant sur le territoire de la CAVYVS	41
~ Enfants et adolescents résidant hors du territoire de la CAVYVS	
~ Adultes résidant hors du territoire de la CAVYVS	53

Disposition particulières

Les tarifs appliqués pour les 2^{ème} et 3^{ème} élèves d'une même famille correspondent respectivement à 75 % et 61 % du tarif de référence. Au sein d'une famille, l'élève payant la cotisation la plus élevée est considéré comme le premier élève, celui payant la cotisation la moins élevée le 3^{ème} élève.

Le tarif appliqué aux usagers résidant hors du territoire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres - Val de Seine correspond au tarif de référence majoré de 90 %.

Les classes d'Orchestre, Harmonie, Chorale et Musique de chambre sont gratuites pour les élèves inscrits au conservatoire. Les membres des fanfares bénéficient de la gratuité des cours de formation musicale. Les participations familiales sont à régler en début de trimestre.

Quotient familial

Une réduction liée au quotient familial sur le montant des sommes à payer par les familles est accordée selon les principes présentés ci-dessous :

Règle de calcul du Quotient Familial :

$$\frac{(\text{revenus annuels} - \text{impôts} / 12) \pm \text{pensions alimentaires} + \text{prestations sociales et familiales}}{\text{Nombre de parts}}$$

où 0,5 part pour le 1^{er} et 2^{ème} enfant, 1 part à partir du 3^{ème} enfant
1 adulte = 1 part

La participation financière de chaque famille après réduction liée au quotient familial est déterminée en multipliant le montant des sommes à payer résultant de l'inscription aux différentes activités et intégrant les différentes réductions non liées au quotient familial par le pourcentage correspondant au quotient familial de la famille.

Tranches en €		% du plein tarif
A	Inférieur ou égal à 150	75%
B	> 150 et ≤ 265	80%
C	> 265 et ≤ 440	85%
D	> 440 et ≤ 675	90%
E	> 675 et ≤ 970	95%
F	Supérieur à 970	100 %

Ressources prises en compte :

- le dernier avis de notification des montants de prestations de la Caisse d'allocations familiales (si vous n'êtes pas en possession de ce document, il faudra fournir le numéro d'allocataire et le relevé de compte bancaire ou postal sur lequel figure le montant du virement CAF)
- dernier avis d'imposition ou de non imposition de toutes les personnes vivant au foyer
- le dernier relevé ASSEDIC (le cas échéant).

Pièces à fournir au moment de l'inscription pour le calcul du quotient familial :

- le dernier avis d'imposition ou de non imposition de toutes les personnes vivant au foyer,
- le dernier avis de notification des montants de prestations de la Caisse d'allocations familiales (si vous n'êtes pas en possession de ce document, il faudra fournir le numéro d'allocataire et le relevé de compte bancaire ou postal sur lequel figure le montant du virement CAF).

En cas de changement de situation :

- les trois derniers bulletins de paie des personnes salariées vivant au foyer,
- le dernier relevé ASSEDIC (le cas échéant),
- la photocopie du jugement de divorce et autorisation des parents sur la garde de l'enfant mineur, le livret de famille.

DCC2018-044 TARIFICATION DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL A VIGNEUX-SUR-SEINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 8 voix contre (Mme SURAT, M. CHEVALIER avec le pouvoir de M. CARRERE, Mme BRISTOT avec le pouvoir de M. RITTLING, M. MICHELANGELI, M. CANAS, M. JOSEPH)

APPROUVE les tarifs ci-dessous pour l'année scolaire 2018-2019 pour le conservatoire de Vigneux-sur-Seine

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL DE VIGNEUX-SUR-SEINE

TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS

~ Elèves résidant sur le territoire de la CAVYVS :	20
~ Elèves ne résidant pas sur le territoire de la CAVYVS :	100

COTISATIONS TRIMESTRIELLES

ACTIVITES	QF < 800 €			QF > 800€
	multiplié par	tarif mini.	tarif maxi.	
TARIF A				
Cycle d'éveil et ateliers de découverte instrumentale	5 % + 15	22	54	58
TARIF B				
Ateliers vocaux Théâtre et Danse	5 % + 18	26	63	66
TARIF C				
1 ^{er} Cycle d'instrument 1 ^{er} Cycle de Chant lyrique	6,5 % + 21	32	78	82

TARIF D				
1 ^{er} Cycle de piano ou guitare				
2 ^{ème} & 3 ^{ème} Cycle de tous les instruments				
2 ^{ème} & 3 ^{ème} cycle de Chant lyrique	11 % + 21	37	108	111
Hors cursus				
Deux activités combinées entre A, B et C				
TARIF E				
Cycle adulte	11% + 22	39	110	116
TARIF F				
Deux activités D				
ou Une activité B + une activité D				
ou Une activité C + une activité D	16 % + 14	40	146	149
ou Une activité D + une activité E				
TARIF G				
Trois activités toutes combinaisons entre les activités A, B, C et D	16 % + 16			
	au résultat sera ajouté 18	58	169	171
TARIF H				
Pratique collective seule				
Formation musicale sans instrument				
Chorale, Ateliers Jazz et Musiques actuelles, Orchestre			20	
ou Ensemble de musique de Chambre en activité unique				

Dispositions particulières

Pour l'ensemble de ces tarifs, à l'exception du tarif de l'activité G, une réduction de 5 € par enfant sera accordée aux familles ayant au moins deux enfants participant à ces activités.

Frais d'inscription donnant droit à une activité ponctuelle (stage, week-end...) pour des personnes non-élèves du Conservatoire :

- 21 € pour les élèves résidant sur le territoire de la CAVYVS ;
- 103 € pour les élèves ne résidant pas sur le territoire de la CAVYVS.

Quotient familial

Une réduction liée au quotient familial sur le montant des sommes à payer par les familles est accordée selon les principes présentés ci-dessous.

Règle de calcul du Quotient Familial :

$$\frac{\text{revenus annuels selon déclaration impôts}}{\text{Nombre de personnes vivant au foyer}} \\ 1 \text{ personne (Adulte - Enfant)} = 1 \text{ part}$$

Pièces à fournir au moment de l'inscription pour le calcul du quotient familial :

- le dernier avis d'imposition ou de non imposition de toutes les personnes vivant au foyer,
- le dernier relevé ASSEDIC (le cas échéant).

En cas de changement de situation :

- les trois derniers bulletins de paie des personnes salariées vivant au foyer,
- le dernier relevé ASSEDIC (le cas échéant),
- la photocopie du jugement de divorce et autorisation des parents sur la garde de l'enfant mineur,
- le livret de famille.

DCC2018-045 TARIFICATION DU CONSERVATOIRE DU VAL D'YERRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés avec 8 voix contre (Mme SURAT, M. CHEVALIER avec le pouvoir de M. CARRERE, Mme BRISTOT avec le pouvoir de M. RITTLING, M. MICHELANGELI, M. CANAS, M. JOSEPH)

APPROUVE les tarifs ci-dessous pour l'année scolaire 2018-2019 pour le conservatoire du Val d'Yerres.

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DU VAL D'YERRES

**TARIFS ANNUELS
ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

tarif	montant en euros		
	CAVYVS	hors CAVYVS	hors Essonne

droits d'inscription			
	55	100	100

frais pédagogiques jusqu'à 27 ans inclus				
musique	jardin	184	368	552
	éveil	184	368	552
	initiation collective	368	736	1 104
	cycle 1	507	1 014	1 521
	cycle 2	591	1 182	1 773
	cycle 3 et au-delà	739	924	924
	cursus loisir	591	1 182	1 773
	cycle 1 piano	547	1 094	1 641
	cycle 2 piano	637	1 274	1 911
	cycle 3 et au-delà piano	797	996	996
	cursus loisir piano	637	1 274	1 911
	pratique collective	140	140	140
	2° instrument	216	432	648
danse	éveil	184	368	552
	initiation	204	408	612
	cycle 1	247	494	741
	cycle 2	333	666	999
	cycle 3 et au-delà	333	416	416
	cursus loisir	333	666	999
	discipline complémentaire	86	172	258

frais pédagogiques 28 ans et plus				
musique	cycle 3 et au-delà	739	924	924
	cursus loisir	739	1 478	2 217
	cycle 3 et au-delà piano	813	1 016	1 016
	cursus loisir piano	813	1 626	2 439
	atelier comptant 2 élèves	578	1 156	1 734
	atelier comptant 3 élèves	521	1 042	1 563
	pratique collective	140	140	140
	2° instrument	332	664	996
danse	cursus loisir	333	666	999

Droits d'inscription

Ils sont payables en une seule fois au moment de l'inscription et **ne sont pas remboursables, même si le dossier n'aboutit pas à une inscription définitive.**

Frais pédagogiques

Ils sont payables en 1, 2, 3 ou 7 fois. Le choix est à préciser au moment de l'inscription. Le paiement doit être parvenu à l'administration du conservatoire aux dates d'échéance suivantes :

paiement en 1 fois : 1^{er} novembre 2018

paiement en 2 fois : 1^{er} novembre 2018 et 1^{er} janvier 2019

paiement en 3 fois : 1^{er} novembre 2018, 1^{er} janvier et 1^{er} mars 2019

paiement en 7 fois (réservé uniquement aux usagers ayant choisi le prélèvement automatique) : 1^{er} novembre, 1^{er} décembre 2018, 1^{er} janvier, 1^{er} février, 1^{er} mars, 1^{er} avril et 1^{er} mai 2019

Toute année entamée est due dans son intégralité.

Frais de relance

Pour les usagers qui n'ont pas réglé leur facture à la date d'échéance, application de frais de relance selon les modalités suivantes :

2 semaines après la date d'échéance : envoi d'une première lettre de relance assortie de frais de 10,00 €

4 semaines après la date d'échéance : envoi d'une deuxième lettre de relance assortie de frais de 25,00 €

6 semaines après la date d'échéance : émission d'un titre de recettes auprès du Trésor public

Location d'instrument

Pour une année scolaire et selon disponibilité :

	CAVYVS	hors CAVYVS
Tous instruments	173,00 €	276,00 €

Master classes

5 € pour les élèves extérieurs au Conservatoire à Rayonnement Départemental du Val d'Yerres qui assistent aux master classes organisées par l'établissement.

Stages

	CAVYVS	hors CAVYVS
1h de stage	5,00 €	7,50 €

Abattements sociaux

Ils sont applicables aux habitants du Val d'Yerres Val de Seine uniquement jusqu'à 27 ans inclus.

Ils s'appliquent également aux stages.

Ils ne s'appliquent pas pour le 2^e instrument et la location d'instrument.

20 % de réduction sur les frais pédagogiques pour les enfants de contribuables dont l'avis d'impôt sur les revenus 2016 indique un montant situé entre 501,00 € et 1 000,00 € et dont le revenu fiscal de référence est inférieur ou égal à 35 000,00 €.

25 % de réduction sur les frais pédagogiques pour les enfants de contribuables dont l'avis d'impôt sur les revenus 2016 indique un montant inférieur ou égal à 500,00 € et dont le revenu fiscal de référence est inférieur ou égal à 35 000,00 €.

30 % de réduction sur les frais pédagogiques pour les enfants de contribuables dont l'avis d'impôt sur les revenus 2016 indique un montant égal à 0,00 € et dont le revenu fiscal de référence est inférieur ou égal à 35 000,00 € ainsi que pour les étudiants boursiers (sur présentation d'une attestation de bourse) et les enfants handicapés ou de parents handicapés (sur présentation du justificatif du statut de personne handicapée).

Réductions familiales

Elles sont applicables aux habitants du Val d'Yerres Val de Seine uniquement pour les enfants rattachés fiscalement aux parents.

Elles s'appliquent également aux stages.

Elles ne s'appliquent pas pour le 2^e instrument et la location d'instrument.

15 % de réduction sur les frais pédagogiques pour le 2^e enfant inscrit d'une même famille.

20 % de réduction sur les frais pédagogiques pour le 3^e enfant inscrit d'une même famille.

25 % de réduction sur les frais pédagogiques à partir du 4^e enfant inscrit d'une même famille.

Est considéré comme le 1^{er} enfant inscrit d'une même famille, l'enfant le plus âgé.

Intégration en cours d'année

A partir du 1^{er} janvier, les frais pédagogiques correspondent à 2/3 du montant normalement applicable.

A partir du 1^{er} avril, les frais pédagogiques correspondent à 1/3 du montant normalement applicable.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

ATTRIBUE les subventions aux clubs, pour un montant total de 35 402 € selon la répartition ci-dessous :

CLUB VYVS	Ville	Montant retenu
ENVY Elan Nautique du Val d'Yerres	ESS	8 204 €
AQUASENART Plongée	ESS	1 071 €
NEPTUNE Plongée	B	1 500 €
CNBE Cercle Nautique de Brunoy Ess ^{ne}	B	11 000 €
ORCA Plongée	Y	1 867 €
CYT Cercle Yerrois de Triathlon	Y	760 €
CYN Cercle Yerrois de Natation	Y	10 000 €
GORFOU Draveil Plongée	D	1 000 €
TOTAL		35 402 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

RENDRE un avis favorable à la demande d'adhésion l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre a demandé son adhésion au SYAGE pour les compétences :

- Assainissement Eaux usées et Gestion des eaux pluviales
- Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres

VU la mission d'intérêt général primordiale qu'exercent les aéroports de Paris en participant, aux côtés de l'Etat, aux actions de sécurité, de sûreté, d'environnement et d'aménagement du territoire,
VU le système francilien aéroportuaire, avec la complémentarité des plateformes de Paris Charles-de-Gaulle, d'Orly et du Bourget, qui structure l'aménagement du territoire national,
VU l'enjeu de préserver les intérêts patrimoniaux de l'Etat, au travers du contrôle des terrains nécessaires à l'exécution et au développement des missions de services public (ADP possède 6 600 hectares),
CONSTATANT le poids économique du groupe ADP dans le développement de l'Ile-de-France, avec un système aéroportuaire qui représente 8,3 % de l'emploi salarié de la Région,
CONSTATANT que 42,3 % des emplois directs de l'aéroport d'Orly sont occupés par des résidents essonniers,
CONSTATANT qu'une part essentielle des réserves foncières de l'aéroport d'Orly se situe en Essonne,
CONSTATANT qu'après la transformation d'ADP en société de droit privé en 2005, puis l'ouverture de son capital en 2006, l'Etat, majoritaire à hauteur de 50,6 % dans Paris Aéroport (groupe ADP), entend céder tout ou partie de ses participations,
CONSIDERANT l'ambition de doter le transport aérien français, dont le groupe Air France KLM constitue une composante majeure, d'un outil aéroportuaire efficace et de qualité,
CONSIDERANT que la remise en cause de la participation majoritaire de capitaux publics dans le capital d'ADP risque de modifier les priorités du groupe,
CONSIDERANT, que le maintien du couvre-feu entre 23h30 et 6h00, la limitation du nombre de « créneaux » à 250 000 par an, l'utilisation exceptionnelle de la piste n° 2 et la taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) qui sert à financer l'insonorisation des logements et bâtiments publics soumis aux nuisances de l'aéroport d'Orly sont des mesures indispensables qui ne sauraient être remises en cause,
CONSIDERANT l'importance stratégique des terrains situés autour des aéroports parisiens, compte tenu notamment des aménités qui s'y trouvent et des liaisons en transports publics, il est indispensable que ces réserves foncières puissent être protégées contre les spéculations d'investisseurs,
CONSIDERANT qu'une fois la privatisation d'ADP acquise, il serait impossible de revenir en arrière,
CONSIDERANT les risques que représenterait pour l'Ile-de-France une cession, de surcroît sans concertation avec les collectivités territoriales et les principaux acteurs économiques,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

AFFIRME son soutien de principe au développement économique de la Région Capitale.

AFFIRME que le dynamisme de la plateforme aéroportuaire l'Ile-de-France est un atout majeur de l'attractivité territoriale dans la compétition internationale des métropoles mondiales, et qu'il faut donner à ADP les moyens de rester compétitif en s'adaptant aux défis économiques.

AFFIRME que le développement économique et l'attractivité du territoire sont au service des habitants et que partant les considérations urbaines, sociales et environnementales doivent être convenablement prises en compte.

DEMANDE que l'Etat engage une concertation commune avec la Région, les Départements, les intercommunalités concernées et les chambres consulaires.

DEMANDE que les représentants élus du territoire soient consultés sur les choix stratégiques du gouvernement pour ADP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45

Affiché le **23 AVR. 2018**



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne